

225C0303
FR0000120693-FS0108

13 février 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

PERNOD RICARD

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 février 2025, la société Wellington Management Group LLP (c/o Wellington Management Company LLP, 280 Congress Street, Boston, MA, 02210, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients, a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 février 2025, le seuil de 5% du capital de la société PERNOD RICARD et détenir, pour le compte desdits fonds et clients, 12 410 855 actions PERNOD RICARD¹ représentant autant de droits de vote, soit 4,92% du capital et 4,10% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions PERNOD RICARD sur le marché.

¹ Dont 1 251 190 ADR PERNOD RICARD (représentant 250 235 actions PERNOD RICARD). Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 174 900 actions PERNOD RICARD pour le compte de clients (non prises en compte dans la détention visée au 1^{er} alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

² Sur la base d'un capital composé de 252 269 195 actions représentant 302 807 726 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.